

Image not found or type unknown



PROCURATION ET ASSURANCE VIE

Par **ALIE**, le **17/02/2015** à **14:38**

Bonjour,

Ayant une procuration bancaire sur les comptes de mon père, puis je avoir accès à des informations telles que des modifications sur les clauses de ses assurances vie : changement de bénéficiaires ?

Peut on contester un nouveau bénéficiaire (aucun lien de parenté)(juste un amour de jeunesse) sortit de derrière les fagots ? Quel sera le taux d'imposition pour elle ?

Le patrimoine de ma mère transmis à une inconnue me pousse à me poser des tas de questions en sa mémoire.

Ce n'est pas ce qu'elle aurait voulu...

Oh là là je m'égare, veuillez m'excuser.

Merci de l'attention portée à mon mail.

Cordialement.